



MINISTÈRE DES TRANSPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest

Rouen, le 05 août 2026

Le Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest

à

Nicolas GHISLAIN

District de Rouen

Affaire suivie par : *Nicholas ISVELIN*

Objet : Attestation de présence d'un radar

Le signataire atteste par la présente de l'implantation d'un radar de type « chantier », limité à 70 km/h ,dans le périmètre du chantier, conformément à l'arrêté du 20 février 2026 et de l'absence d'opération de repositionnement ou de déplacement à la date du 9 juin 2026.

Pour le préfet de la Seine-Maritime et par
délégation

Le directeur interdépartemental
des routes Nord-Ouest

Par subdélégation,
L'adjoint à la cheffe de district de Rouen

Nicholas ISVELIN